

21 janvier 2021

Evolution de la norme NF E85-015 :

Quels changements depuis 2020 ?

Pour l'ensemble des garde-corps

Pour tous les garde-corps, l'évolution de la norme NF E85-015 concerne un écart maximum de 500 mm entre :

La **lisse supérieure** et la lisse intermédiaire.

Mais aussi la **lisse intermédiaire** et la plinthe de l'acrotère.

En revanche, si le garde-corps se trouve en bas d'une **pente supérieure à 15°**, l'espace est réduit à 340 mm maximum. Notez également que sur les **garde-corps de périphérie**, si la main courante se révèle non continue, on la considère comme lisse supérieure.

Evolution de la norme NF E85-015 sur les garde-corps lestés

Priorité est donné au **garde-corps fixé**. Le garde-corps lesté, lui, ne répond pas aux exigences de l'[article R.4323-66 du Code du travail](#). Et il ne convient pas aux installations neuves ni à la réfection d'étanchéité.

Ainsi, l'évolution de la norme NF E85-015 prévoit pour les garde-corps lestés :

- D'abord, un nouveau **test complémentaire de tenue au vent**. Cela implique une augmentation du lestage ;
- Ensuite, des conditions de test plus exigeantes : réalisation sur 3 montants maximum au lieu de 5 ;
- Puis, **obligation d'une butée** pour éviter tout basculement dans le vide dans la zone de risque ;
- L'absence d'installation sur une pente supérieure à 15° ;
- Enfin, un entraxe maximum entre 2 montants de 1,5 m.

